

PROGRAMME DE FORMATION

TRAVAIL SUR TOITURE, CHATEAU D'EAU, PYLONE SANS SUSPENSION

Public visé :

- Toute personne amenée à travailler en hauteur sur toiture, pylône ou château d'eau

Prérequis d'accès à la formation :

- Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en hauteur par la médecine du travail

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables d'analyser les risques de chutes selon les sites et l'intervention, connaître les différents stop-chute, équipements de sécurité et utilisation des harnais, maîtriser l'installation et la maintenance d'équipements en hauteur et acquérir les différentes techniques de vérification et entretien de son matériel

Durée :

- 3 jours soit 21 heures

Nombre de participants :

- Minimum 1 et maximum 8 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques (présentation PowerPoint, vidéo, livret)
- Réalisation par les stagiaires de cas pratiques en rapport avec les thématiques théoriques abordées
- Echanges, questions-réponses
- Documentation sur la thématique mis à la disposition du stagiaire
- Mise en application pratique

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

THEORIE : 1/2 journée

Séquence 1 : Connaître le contexte règlementaire et législatif des travaux en hauteur

Règlementation européenne et nationale

- Statistiques nationales
- Définition des chutes de hauteur selon le code du travail
- Définition du travail en hauteur (décret 2004-924)
- Loi 91-1414 : obligation des employeurs et des salariés
- Droit d'alerte et droit de retrait
- Définition du plan de prévention
- Règlementations spécifiques EPI, échelles-escabeaux, échafaudages.

Séquence 2 : Définir les équipements de protection collective contre les chutes

- Garde-corps
- Filets
- PEMP

Séquence 3 : Définir les équipements de protection individuelle contre les chutes

- Définition des 3 catégories d'EPI
- Arrêté du 19 mars 1993
- Définition des 3 principes : Force de choc, facteur de chute, tirant d'air
- EPI contre les chutes : description et normes.

PRATIQUE : 2.5 journées

Séquence 1 : Port du Harnais

- Contrôler les EPI avant utilisation en reconnaissant les causes nécessitant une mise au rebut
- Mettre en place le harnais en respectant les réglages et fixations définis par le fabricant
- Se déplacer sur une ligne de vie temporaire ou à demeure en utilisant une longe double antichute
- Installer des anneaux de sangles EN795-B en réalisant le nœud de prussik

Séquence 2 : Travail sur structures (Pylônes, toitures, château d'eau)

- Se déplacer en hauteur sur structures en utilisant longe double et anneaux de sangle
- Accéder en tête de structure en utilisant les antichutes mobiles rigides ou flexibles installés sur site
- Installer une ligne de vie verticale en corde en réalisant des points d'ancrages temporaires
- Installer une ligne de vie horizontale en corde tendue en réalisant un nœud de Machard (monteur uniquement)
- Se positionner à un poste de travail en utilisant une longe de maintien EN358 (monteur uniquement)
- Lever des charges en réalisant un téléphérique simple et un téléphérique complet (monteur uniquement)

Séquence 3 : Evaluation

- Attestation de formation délivrée aux participants ayant satisfaits à l'évaluation